

# candidature

- DSA d'architecte-urbaniste
- DSA d'architecte-urbaniste et HMONP\*\*

Merci de nous retourner ce formulaire complété, signé et accompagné des pièces demandées à l'adresse suivante :

École d'architecture de la ville & des territoires  
à Marne-la-Vallée/DSA d'architecte-urbaniste  
12, avenue Blaise-Pascal  
Champs-sur-Marne  
77447 Marne-la-Vallée cedex 2  
à l'attention de Nathalie Guerros

Notez que la constitution de ce dossier ne vaut pas inscription à l'école. Si votre candidature est retenue, et si la commission le juge nécessaire, vous pourrez être convoqué pour un entretien de sélection.

Date limite de réception du dossier :  
**lundi 21 mai 2018**

Aucune candidature ne pourra être examinée si le dossier réceptionné est incomplet ou hors délai.



nom patronymique .....

prénom(s) .....

né(e) le ..... à .....

nationalité .....

adresse personnelle (CP + ville) .....

téléphone ..... email (valide jusqu'en septembre 2019) .....

diplômes et titres (si diplôme en cours, fournir l'attestation de succès dès son obtention)  
diplôme d'architecture obtenu en ..... à .....

établissement ayant délivré le diplôme .....

pays .....

J'atteste sur l'honneur que les renseignements indiqués dans ce dossier sont exacts.

fait à ..... le .....

signature du candidat

**\*\* nota bene : seuls les candidats titulaires d'un diplôme d'État d'architecte français ou d'un diplôme reconnu par la directive européenne ou le ministère de la culture peuvent postuler au DSA/HMONP. Ils doivent en apporter la preuve.**

pièces à joindre

- diplôme d'État d'architecte, équivalent ou de paysagiste
- curriculum vitae détaillé (incluant votre expérience professionnelle le cas échéant)
- lettre de motivation présentant votre projet professionnel et ce qui, dans votre parcours, vous incite à vous inscrire au DSA d'architecte-urbaniste
- recueil de travaux d'urbanisme et d'architecture au format A4 papier et numérique (aucun autre support ne sera examiné)
- [pour les postulants étrangers] TCF : niveau supérieur (500 à 599 points) C1 et note de 14/20 minimum aux épreuves écrites et orales ou DALF : C1

nota bene

Tous les documents transmis en langue étrangère doivent être traduits en français